

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 31 MARS 2022

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	10
de Votants	13

Le TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE VINGT DEUX, à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 25/03/2022, se sont réunis en SALLE ZOLA MAIRIE DE LONGUYON

OBJET

N° 22/01/01

**DEBAT ORIENTATION
BUDGETAIRE 2022**

Étaient présents : JP JACQUE- J SAILLET- C PERCHERON- D PIEDFER- AM TROMBINI- H DELVILLE-A FURLANI- G MOREAU- MO MENGUELTI- E BERTON-

Pouvoirs : Y CAPUANO à J SAILLET- JM PETIT à JP JACQUE- C LECOINTRE à D PIEDFER-

Absents : V BRETAR - D GERSON-I WOJDANOWICZ-C MAYER
excusés :

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/04/2022, que la convocation du Conseil avait été faite le 25/03/2022

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires.

Le DOB est un moment clé du processus de préparation budgétaire. Il a cette vertu de projeter la collectivité et de mettre au débat afin d'explorer les politiques publiques conduites et envisager les nouveaux projets à mener.

Il jette les bases des budgets futurs en fonction des fondamentaux définis par la politique budgétaire et financière. Le DOB 2022 s'inscrit dans une continuité temporelle que les budgets précédents ont mise en exergue.

Ce débat doit en effet permettre au conseil de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations des résidents tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2021 ainsi qu'à la situation financière locale

Les administrateurs prennent acte du rapport présenté

Le Président,



Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 04/04/2022

